



Le 7 décembre 2011

La FGAAC-CFDT SEULE CONTRE TOUS !!!

Une nouvelle fois, la FGAAC-CFDT, Syndicat National Professionnel des Conducteurs de Trains, s'est retrouvée bien isolée pour défendre les Agents de Conduite.

Le 2 décembre, la FGAAC-CFDT déposait un préavis de grève pour les 4 week-ends de décembre portant sur:

- Les conséquences du SA 2012 pour les ADC

- La revalorisation du métier de Conducteur de Trains

La mise en place du SA 2012 a provoqué une redistribution de la charge de travail dans la plupart des UP, en modifiant notamment les conditions de vie et de travail des ADC sans que la direction s'assure de la bonne adéquation charges / ressources sur les sites concernés.

Lors de la réunion de conciliation, la FGAAC-CFDT a exigé et obtenu:

- ⇒ L'engagement de tout mettre en œuvre pour lever les derniers points de blocage subsistant dans les UP avant le 10 décembre au soir.
- ⇒ L'apport d'effectifs supplémentaires dans les UP en sous-effectif si besoin par l'apport de détachés, et cela dans l'attente de la mise en place de formations afin de pérenniser la charge de travail.
- ⇒ La tenue d'un comité d'évaluation composé de représentants des OS représentatives nationalement. Le but sera de s'assurer de la bonne répartition des moyens, pour une bonne réalisation des adaptations horaires et autres SA à venir; ainsi que de la bonne tenue du travail de concertation à tous les niveaux d'organisation.

La revalorisation du métier d'ADC, une revendication fondamentale pour la FGAAC-CFDT !

Depuis de nombreuses années, nous ne cessons de dénoncer l'absence de reconnaissance de l'entreprise vis-à-vis de notre catégorie de personnel, à qui l'on réclame d'incessants efforts de productivité.

La FGAAC-CFDT revendique à chaque occasion favorable, ET bien souvent seule, d'obtenir de nouvelles avancées pour les ADC, notamment lors des négociations salariales.

Lors du dernier accord salarial, les ADC n'ont pas bénéficié de mesures catégorielles spécifiques. La Direction de l'entreprise n'ayant pas respecté ses engagements envers les ADC.

Cela n'est pas acceptable et relève de l'abus de confiance !

Syndicat National Professionnel des Conducteurs de Trains FGAAC-CFDT - 20 rue Lucien SAMPAIX - 75010 Paris

☎ 01 40 18 44 40

✉ fgaac-cfdt@fgaac.org



DIRECTION/CGT/ UNSA **Tous ensemble pour dénoncer** **l'action de la FGAAC-CFDT !**

Depuis l'annonce du préavis de grève de la FGAAC-CFDT, les ADC ont pu se rendre compte de l'étonnant soutien apporté par la CGT et l'UNSA envers la direction de l'entreprise par l'entremise de communiqués de presse, surenchérisant dans la violence, des critiques sur l'action du Syndicat National des conducteurs de trains FGAAC-CFDT.

Quelles conclusions devons-nous en tirer?

Il était de notoriété publique que la CGT ne souhaitait pas perturber le SA 2012 (nous nous interrogeons toujours sur ce que cache, cette soudaine compassion envers la direction de l'entreprise ???). Ce qu'elle a semblé oublier ou pire occulter, c'est qu'un certain nombre d'équipes locales de ce syndicat se sont d'ores et déjà engagées dans des actions ou des perspectives de grève.

Quant à l'UNSA, elle confirme son incapacité à défendre les intérêts des ADC...

Avec la FGAAC-CFDT, de nouvelles avancées pour les ADC !

Négociation salariale spécifique ADC !

- ✓ Pour la première fois depuis de nombreuses années, et en plus des sujets évoqués dans le cadre des discussions salariales, l'entreprise examinera certains éléments de rémunération en matière de prime de traction.

L'ADC contribue au Chiffre d'Affaire de la SNCF, **Il doit être mieux reconnu !**

Sur ce point spécifique, la FGAAC-CFDT a argumenté sur la productivité des Agents de Conduite qui a augmenté de 17,14 %, alors que les effectifs Conduite ont eux, baissés de 17,17 %. **Le constat est flagrant, les ADC ont été mis à contribution afin de faire baisser les coûts conduite** et ainsi engranger de gros gains de productivité.

Des négociations spécifiques au métier !

- ✓ Un agenda social sera établi dès janvier 2012 pour **travailler sur les spécificités conduite** (Conditions d'exercice du métier, amélioration de la qualité de vie au travail, l'évolution des outils métier, l'inaptitude, la fin de carrière des ADC, la formation initiale et continue, l'évolution des conditions de certification, etc...)

La FGAAC-CFDT vous donne rendez-vous dès 2012, **afin de concrétiser ces engagements !**

Pas de compromis, **juste efficace !!!**



RETROUVEZ-NOUS SUR LE NOUVEAU SITE WEB !!!

WWW.FGAAC-CFDT.FR